



## DOSSIER DE PRESSE



SYNDICAT DU CANAL DE BERRY | CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER | TÉL. 02 48 25 25 14  
PLACE MARCEL PLAISANT - CS 30 322 - 18023 BOURGES CEDEX | FAX. 02 48 25 25 21

[www.canal-de-berry.fr](http://www.canal-de-berry.fr)

## LANCEMENT DES TRAVAUX DU CANAL DE BERRY A VELO

### RAPPEL DU CONTEXTE DU PROJET

A l'heure où la compétitivité des territoires est au cœur des préoccupations des collectivités qui souhaitent attirer de nouvelles populations et permettre de développer des activités économiques créatrices de richesses et d'emplois, le Département du Cher peut attirer l'attention grâce à l'une de ses particularités historiques et patrimoniales : **le Canal de Berry.**

Cette voie d'eau déclassée en 1951 a joué un rôle significatif dans l'histoire du développement du système productif industriel du département. En effet, le canal a été conçu dans le but de transporter le charbon des mines de Commentry, dans l'Allier, vers les forges du Berry, entre St Amand-Montrond, Bourges et Vierzon. Les berges du canal côtoient ainsi les paysages typiques du Berry et le patrimoine industriel de l'époque, les fours à chaux, fosses à charbon... Cet équipement rare structure le département du Cher en reliant ses principales agglomérations du Nord au Sud. Il est le témoin d'une très riche histoire, il fait partie intégrante de la vie des habitants du département et représente un linéaire public de 190 kms.

Ces caractéristiques sont autant d'atouts exceptionnels qui justifient aujourd'hui une grande ambition pour ce projet de véloroute, qui s'inscrit dans la lignée de la Loire à Vélo, axe touristique structurant, permettant d'attirer des publics différents (familial, sportif, tourisme vert et culturel...). L'enjeu est avant tout d'amener les usagers, qu'ils soient touristes ou locaux, à découvrir le territoire du Berry, de renvoyer sur les « mille cathédrales » présentes aux environs. L'intention est également de faire de ce projet un élément novateur, à portée nationale voire internationale.

Le canal de Berry reste la propriété de 37 communes, en charge de sa pérennité et de son entretien. Regroupées à l'origine au sein de plusieurs syndicats intercommunaux, ceux-ci ont fusionné afin de donner naissance, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, au Syndicat unique du Canal de Berry, pour le doter de moyens humains et financiers plus conséquents, et qui porte la maîtrise d'ouvrage de ce projet d'aménagement d'envergure.

L'enjeu de ce projet est de favoriser le développement d'activités touristiques, d'hébergements et de services, en offrant un art de vivre moderne et agréable. **Plus qu'une véloroute, le projet du canal de Berry est un projet d'aménagement paysager** qui doit être un véritable porte étendard de la qualité de la vie et des paysages du Département du Cher. Il **apporte une plus value culturelle et artistique.** Cette dimension sera présente sur l'ensemble du parcours **et s'appuiera notamment sur les ressources et initiatives locales.**



## 100 KM DE VELOURTE D'ICI 2020

Le canal de Berry est une des particularités historiques et patrimoniales étonnantes du département du Cher. L'aménagement de ces berges pour créer une véloroute qui le reliera à l'Allier, au Loir et Cher, à la Loire à Vélo est un projet d'une décennie dont une partie va voir le jour d'ici 2020.

Quinze communes sont concernées par la première phase des travaux : Thénioux, Méry-sur-Cher, Vierzon, Foëcy, Mehun-sur-Yèvre, Marmagne, Bourges, Plaimpied-Givaudins, St-Amand-Montrond, Drevant, Ainay-le-Vieil, Colombiers, La Perche, Meaulne et Épineuil-le-Fleuriel.

Les marchés de travaux pour cette véloroute concernent la création d'une piste cyclable, le réaménagement des ouvrages d'art (traitement des déversoirs, d'écluses), le traitement paysager, le mobilier, la signalétique.

Les travaux de la phase 1 démarrent en septembre 2017 :

- ✓ par la réalisation des 38 km de St Amand-Montrond à Epineuil-le-Fleuriel, en simultané avec le chantier sur 32 km de Plaimpied-Givaudins à Mehun sur Yèvre, qui sera suivi par 24 km sur les communes de Foëcy à Thénioux,
- ✓ cette phase de travaux devrait durer 4 ans.

## LES TRAVAUX ENGAGES

Les entreprises sont en phase de préparation de chantier depuis le 5 septembre 2017. Les premiers travaux d'espaces verts commencent aujourd'hui, suivis par les travaux de terrassement et d'ouvrages.

Le démarrage des travaux de la phase 1 s'effectue en simultané sur les secteurs Nord et Sud.

### **Au nord :**

Dès octobre, de Bourges à Marmagne : les travaux de cette portion portent essentiellement sur le nettoyage de taillis, le rognage de souches, la coupe d'arbres morts, pour continuer avec la création de la piste du Quai du Prado à Bourges en direction de Marmagne.

Par la suite les sections suivantes seront engagées à Plaimpied-Givaudins puis Mehun-sur-Yèvre pour continuer vers Vierzon et Thénioux. Parmi les aménagements figureront la réhabilitation de la maison éclusière et les guinguettes de Bourges et Vierzon.



## Au sud :

Dès octobre, à St Amand, Drevant et la Perche , les travaux engagés concernent l'abattage, le rognage et le nettoyage de taillis. Les premiers travaux sur les ouvrages, comme la passerelle du déversoir de St-Amand-Montrond sont prévus en décembre 2017, ainsi que le balcon sur le Cher à Drevant début 2018.

Concernant la création de la piste cyclable, les sections courantes de Saint-Amand-Montrond seront engagées en novembre 2017 puis en direction d'Épineuil-le-Fleuriel en 2018.

Que ce soit au sud ou au nord, les premiers engazonnements et plantations d'arbres interviendront à partir de mai 2018 dès que la piste sera terminée.

## Pour les autres communes :

Sur Vierzon, les travaux de terrassement sont planifiés fin 2018, puis Méry sur Cher début 2019 et enfin Thénieux en 2020.

Au stade d'avancement du projet et compte tenu de sa durée, toutes les dates indiquées précédemment seront susceptibles d'ajustement au regard de l'avancement réel des opérations et des financements.

## FINANCEMENT DU PROJET

Le montant total s'élève à **10 552 125 €** répartis :

- ✓ Région Centre Val-de Loire : 4 554 627 €, soit 43.16 %
- ✓ FEADER : 2 885 739 €, soit 27.34 %
- ✓ Conseil départemental du Cher : 1 055 212 €, soit 10 %
- ✓ Communes : 1 055 212 €, soit 10 %
- ✓ FEDER : 1 001 334 €, soit 10 %.

## L'EXPOSITION

Pour permettre la valorisation du projet, des supports de présentation ont été réalisés et transmis à toutes les mairies concernées par les futurs aménagements de l'itinéraire cyclable paysagé sur le Canal de Berry.

Cette exposition est un condensé du travail mené depuis plus d'un an entre les paysagistes, les communes et l'équipe du Syndicat, elle permettra de découvrir la métamorphose, la mise en valeur qui va s'opérer progressivement sur cet ouvrage unique et si cher à chacun.

Ainsi, dans chaque commune, chacun pourra y retrouver :

- ✓ Une présentation générale du projet,
- ✓ Une cartographie globale du canal
- ✓ La stratégie végétale,
- ✓ Un avant et un après de l'aménagement phare de sa commune,
- ✓ Un panneau de situation dans la commune avec la position des aménagements spécifiques.



Cette exposition est visible dans chaque commune concernée par le tracé depuis le 17 juillet dernier.

### **LA MAITRISE D'ŒUVRE PORTEE PAR DES PAYSAGISTES RECONNUS**

Le mandataire de la maîtrise d'œuvre du projet est l'agence TN Plus, avec :

- ✓ Rodolphe CHEMIÈRE paysagiste urbaniste (18)
- ✓ OGI, bureau d'étude technique (93)
- ✓ SOON, architecte (75)

